

AFFAIRE N° 26/14. - Conventions d'honoraires à passer avec le bureau d'études FINOT Roland pour des relevés topographiques effectués dans diverses rues de la ville.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec le bureau d'études FINOT Roland des conventions d'honoraires pour des relevés topographiques effectués dans diverses rues de la ville, à savoir :

- 1) - rue du général de Gaulle (partie ouest) - Juliette Dodu - Jean Chatel - Alexis de Villeneuve - boulevard Gabriel Mace ;
- 2) - boulevard Dorot - Pont de la Ravine du Dutor ;
- 3) - rue du Gymnase et ruelle de la Cure à Sainte Clotilde.

Le montant total de ces honoraires s'élève à 755 676 Frs CFA.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 901 - article 132 du budget de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Louis, le 7 décembre 1970
Bon le Sieff
Le Maire Général
Signé: Ch. Teuber
Bon copie certifiée conforme
Directeur des Affaires Financières
Ch. Verpeaux